

## Portail citoyen

**Votre portail famille évolue et devient le portail citoyen accessible [ici](#).**

Pour simplifier sa relation avec les Sannoisiens et dans une démarche d'amélioration continue de ses services à la population, la ville crée le portail citoyen qui permettra, à terme, de regrouper l'ensemble de vos démarches administratives.



Simple, gratuit et disponible 24h/24, retrouvez toutes les fonctionnalités du portail famille et bien d'autres sur le portail citoyen :

- Mise à jour de votre dossier initial
- La réservation pour les activités (obligatoire) : les inscriptions et annulations sont possibles jusqu'à 6 jours avant la date souhaitée pour les activités extrascolaires, et 3 jours avant la date souhaitée pour les activités périscolaires (voir Guide pratique en document)
- Démarches liées à la petite enfance

- Inscriptions aux activités de la maison des loisirs et des arts
- Inscriptions aux stages sportifs
- Règlement des factures en lien avec les services sollicités
- Déclaration d'absence pour le périscolaire...

Les préinscriptions seront toujours possibles au guichet du service éducation.

## **Service éducation**

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

1er étage

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 20 70

[inscriptionperiscolaire@sannois.fr](mailto:inscriptionperiscolaire@sannois.fr)

## **Accueil du public**

Lundi - mercredi - vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mardi et jeudi : 8h30-12h30

Fermé le samedi

Infos pratiques

Prochainement : le portail proposera de nouvelles fonctionnalités en lien avec d'autres services de la ville (état-civil, urbanisme, culture, CCAS...).

Document(s)

[Modèle de contestation de facture pour les familles](#)

[Tarifs des activités péri et extrascolaires sept 2024](#)

[Règlement de fonctionnement des ALSH juin 2023](#)

[Tutoriel de réservation des activités sur le portail citoyen](#)

[Guide pratique 2024-2025](#)

Liens utiles

[Portail citoyen](#)

[Ancien portail famille](#)